

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2022-12

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur le transfert à titre gracieux par le CD14 de la parcelle AP293 située à Saint Contest

Réunion du 28 juin 2022

Réunis le 28 juin 2022 à 14h00, en visioconférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Christine EVEN, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI et Monsieur David FONTAINE.

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Audrey GADENNE, Florence MAZIER, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Patrick JEANNENEZ, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Pouvoir de Madame GADENNE à Madame PERINI.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 28 juin 2022,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'acter de la cession à titre gratuit d'une parcelle de 4 743 m² référencée au cadastre AP 293, 381 et 386 par le Département du Calvados au bénéfice de Normandie Equine Vallée ;
- D'acter de l'octroi d'une servitude de passage à l'arrière de la parcelle pour la réalisation d'une voirie à aménager sous la maîtrise d'ouvrage de Normandie Equine Vallée ;
- De donner délégation à la Présidente du syndicat mixte pour signer tout acte nécessaire à la formalisation du transfert de propriété et de la servitude de passage.